Comment devenir «Fournisseur de la Cour» ?



Le titre de « Fournisseur de la Cour » est destiné à distinguer les entreprises qui proposent un service d'excellence à la Cour grand?ducale. L'histoire de ce titre remonte à 1850 et est intimement liée à celle du Grand-Duché.

Le Duché de Luxembourg est érigé en État indépendant et élevé au rang de Grand-Duché lors du congrès de Vienne en 1815. Il est alors attribué à Guillaume d'Orange Nassau, Roi des Pays-Bas qui porte désormais aussi le titre de Grand-Duc de Luxembourg. En 1840, son fils Guillaume II devient Roi Grand-Duc jusqu'à sa mort en 1849. C'est à lui que le pays doit première constitution et la création de la Chambre de Commerce. En 1850, le Prince Henri des Pays-Bas, frère de Guillaume III, devient Prince Lieutenant-Représentant au **Grand-Duché de Luxembourg**. Résidant plusieurs fois par an au Château de Walferdange, il entre en contact régulier avec des fournisseurs du Grand-Duché. Le Grand-Duc Adolphe accède ensuite au trône en 1890, et reconnait officialise certains fournisseurs déjà nommés antérieurement par le Prince Henri. Un **nouveau brevet** est alors émis par la Cour grand-ducale aboutissant au brevet Fournisseurs de la

Cour, tel qu'il existe aujourd'hui.

Comment se passe la revue de la candidature ?

Lors de l'instruction de la candidature, la Cour grand?ducale apprécie, outre la qualité des fournitures et des services, entre autres la notoriété, la bonne **réputation** et plus généralement la politique de promotion du développement durable de l'entreprise.

Qui examine la candidature ?

Les demandes d'octroi du titre sont examinées par une **commission d'évaluation**. Cette commission apprécie à intervalles réguliers les services fournis par les entreprises titulaires de ce statut et examine les demandes de reconduction. Le brevet ainsi que les droits qui en découlent sont strictement personnels et ne peuvent être cédés à une tierce entreprise ou personne.

Quelles sont les conditions d'octroi ?

Le titre « Fournisseur de la Cour » est accordé à des entreprises ou à des commerces ayant effectué ou rendu des services réguliers ou livré des fournitures d'une **qualité remarquable** à la Cour grand-ducale, pendant une période d'au moins cinq années.

Quand les entreprises et commerces obtiennent-ils le titre ?

La liste des **Fournisseurs de la Cour** grand-ducale est mise à jour annuellement à l'occasion de la Fête nationale le 23 juin.

Quelles sont les modalités ?

Les modalités d'**obtention** du titre sont transmises à la remise du brevet, ainsi que des fichiers graphiques de l'emblème (JPEG, EPS, PNG…) et tous les documents nécessaires.

Comment publier l'appartenance au réseau « Fournisseur de la Cour » sur les réseaux sociaux ?

Chaque société est autorisée à promouvoir son statut de « Fournisseur de la Cour » à condition de respecter le guide visuel qui s'y rapporte.